



ANNEXE au CONTRAT de SCOLARISATION : REGLEMENT FINANCIER année 2025-2026

Famille :

Enfant(s) :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : certains sont obligatoires, d'autres sont volontaires. D'autres résultent de prestations choisies par la famille. Le détail et les modalités de paiement figurent dans les tableaux ci-dessous.

	MONTANT	OBSERVATIONS
Les contributions obligatoires : • La contribution des familles	↓	La contribution scolaire des familles :
Merci d'entourer la somme que vous souhaitez verser sur les 10 mois de l'année scolaire.	Tarifs	Tarif minimum
	1 ENFANT	42 €
	2 ENFANTS	71 €
	3 ENFANTS	97 €
	4 ENFANTS et +	118 €
	TARIF RESEAU *	65 €
		Tarif intermédiaire
		45 €
		76 €
		103 €
		126 €
		70 €
		Tarif souhaitable
		53 €
		90 €
		122 €
		148 €
		83 €
		ou plus
		 €
		 €
		 €
		 €
		 €

(*) Tarif pour 2 enfants scolarisés à St Joseph Chantepie ayant un aîné au collège Saint-Hélier

• Le forfait animation	1,50 € / mois	Le forfait animation : Sert à financer les animations, spectacles, conférences, visites de proximité ou autres activités de classe. Il ne comprend pas les sorties de fin d'année ou les classes de découverte.
------------------------	---------------	---

Modalités de paiement :

1 - Calendrier mensuel d'octobre à juillet.

2 - Mode de règlement :

☒ **par prélèvements mensuels automatiques (mode à privilégier)**

☐ RIB fourni en 2024/25 et inchangé : Ne pas fournir de RIB

☐ nouvelle demande ou modification ou changement de RIB : Fournir un RIB

☐ en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre de « OGEC » dans les 15 jours qui suivent la réception de la facture

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions.

Impayés :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

A Le

Signature(s) du (des) parent(s) / responsable(s) légal (légaux)